

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers en début de séance : En exercice : 16 Présents : 09 Votants : 14

Convocation : Date : 16 novembre 2023 Transmise le : 18 novembre 2023 (mail recommandé)

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe BOYER, Régis LAMURE, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Laurent CHIORINO, Jean-Marie RAFFENEL ;

Excusé(s) : M. Christophe AUGUSTIN a donné procuration à M. Ludovic WISZNIEWSKI,
Mme Frédérique LEONE a donné procuration à M. Christophe BOYER,
Mme Anne-Marie LALLIARD a donné procuration à M. Régis LAMURE,
Mme Silvia IUNCKER-GOMEZ a donné procuration à Mme Gladys JARDILLET,
M. Messan ATIKOSSIE a donné procuration à M. Alexis DUBOULOZ ;

Absent(s) : MM. Laurent BELLINI, Karinne BRENTAN ;

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis DUBOULOZ

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h06 par M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

Après désignation d'un secrétaire de séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS		
Date	Entreprise - Objet	Montant TTC
06/10/2023	TERRITOIRES DEMAIN (Annecy) : Mission Déclaration de Projet – mise en compatibilité du PLU – Fondation Cognacq-Jay	8 460,00 €
06/10/2023	TECTA (Allonzier-La-Caille) : Mise en forme du règlement graphique sous nouveau format et intégration Déclaration de Projet – mise en compatibilité du PLU – Fondation Cognacq-Jay	1 728,00 €
18/10/2023	PIERRON-ASCO & CELDA (Sarreguemines) : 1 bac à livres – Ecole Monnetier	198,00 €
20/10/2023	SAML FAYAT (Villeurbanne) : Location Balayeuse novembre 23	6 000,00 €
20/10/2023	TRENOIS DECAMPS (Ville-La-Grand) : 10 transpondeurs supplémentaires – Bâtiments communaux	420,00 €

20/10/2023	ILIANE – TILT (Thonon-Les-Bains) : 2 ordinateurs HP reconditionnés + 2 Pack office 2019 - Directrice + référente du périscolaire	1 051,20 €
24/10/2023	MMA (Annemasse) : Assurance location tracteur – Du 15/11 au 15/12/23	1 309,00 €
24/10/2023	MMA (Annemasse) : Assurance location balayeuse – Novembre	1 309,00 €
24/10/2023	DURET PLOMBERIE (La Muraz) : Remplacement ballon d'eau chaude – Salle Communale de Monnetier	4 216,80 €
27/10/2023	SOCOTEC (Chambéry) : 1 ^{ère} visite et vérification annuelle aire de jeux crèche les Mini-Loups	768,00 €
27/10/2023	SOCOTEC (Chambéry) : Vérification annuelle des installations électriques - Agence postale, 561 route des 2 Salèves	114,00 €
31/10/2023	CINE – CHATEAU (Bonneville) : Sortie cinéma du 02.11 – Centre de Loisirs Toussaint	144,00 €
03/11/2023	NETTORAMA (Cluses) : Produits et matériels d'entretien multi-sites	3 228,84 €
03/11/2023	WESCO (CERISAY) : 4 Coussins+ module de rangement - Périscolaire	460,93 €
03/11/2023	PICHON (La Talaudière) : Fournitures centre de loisirs Toussaint	289,60 €
07/11/2023	ILIANE – TILT (Thonon-Les-Bains) : Intervention serveur informatique - Mairie	314,40 €
08/11/2023	SOCOTEC (Chambéry) : Vérifications annuelles des équipements de secours - Eglises de Monnetier + Maison des Associations	114,00 €
09/11/2023	GUILLARD PREVISA (Levallois) : 2 registres de sécurité souples – Equipements sportifs	64,80 €
10/11/2023	DEFIBRIL (Saint-Laurent-du-Var) : Electrodes pédiatriques – Site Mairie	152,28 €
10/11/2023	ACI (Allonzier-La-Caille) : Intervention technicien copieur SHARP – Groupe scolaire du PDL	846,00 €
10/11/2023	ACI (Allonzier-La-Caille) : Intervention technicien copieur SHARP – Groupe scolaire du PDL	408,00 €
10/11/2023	COLAS (Etrembières) : Enrobés trottoir - Route du Salève	2 901,60 €
14/11/2023	France Hygiène Ventilation (Annecy) : Contrat annuel VMC et CTA – bâtiments communaux	8 500,80 €
14/11/2023	MAISON PUGIN (Reignier) : Sapins de Noël	953,43 €
14/11/2023	VAUDAUX (Vetraz-Monthoux) : Vêtements de travail – Nouvel employé aux services techniques	981,41 €
15/11/2023	SAVEC (Contamine sur Arve) : Remplacement pièces lave-vaisselle – Groupe Scolaire du PDL	306,43 €
23/11/2023	DEGENEVE (Lullin) : Remplacement mât accidenté 261 route du Salève	6 476,60 €

2023/79 Subvention exceptionnelle au Football Club des Salèves (FCDS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que traditionnellement, la commune offre aux exposants les repas partagés à l'occasion de la Foire d'Automne. Cette année les repas ont été assurés par le Football Club des Salève, co-organisateur de l'évènement.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 813,45 € TTC à cette association pour couvrir les dépenses correspondantes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **ACCORDE À L'UNANIMITÉ** au Football Club des Salèves (FCDS) une subvention exceptionnelle de 813,45 € correspondant à la prise en charge des repas des exposants à l'occasion de la Foire d'Automne.

2023/80 Fixation du tarif de remplacement d'un transpondeur (clé électronique) en cas de perte

Monsieur le Maire expose l'assemblée que des cylindres électroniques ont été installés durant les vacances de Toussaint sur les portes et portails d'accès d'une dizaine de bâtiments. Le système de fermeture fonctionne au moyen d'un transpondeur.

Ce nouveau dispositif, plus sûr et amené à se déployer, a représenté un coût non négligeable pour la collectivité. Il propose à l'assemblée de fixer un tarif unitaire permettant la facturation des transpondeurs en cas de perte.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, considérant que le prix est rapidement évolutif pour ce genre de matériel, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** que le remplacement de tout transpondeur perdu sera facturé aux détenteurs à la valeur du prix d'achat d'un transpondeur.

2023/81 Remboursement d'une concession au cimetière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que jusqu'au début des années 2000 une tradition locale donnait la possibilité aux administrés de réserver une concession dans les cimetières de la commune. Une concession cinquantenaire de 2 m² avait été délivrée dans ces conditions à un particulier, au vu d'un plan de cimetière à l'époque très approximatif, et la redevance avait été payée, soit 240 €.

Dans la réalité, l'emplacement situé entre deux tombes n'a pas les dimensions requises pour y fonder une sépulture. Une autre concession cinquantenaire a donc été proposée à titre exceptionnel à l'intéressé. Celui-ci a finalement réservé un emplacement de 4 m², soit 480 €, qu'il a déjà réglé.

Il propose à l'assemblée de rembourser le prix de la concession cinquantenaire de 2m² précédemment payé.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le remboursement de 240 € dans le cadre de ce changement de concession.

2023/82 Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de voirie ont été réalisés en régie par le service technique.

Il s'agit du trottoir en dessous de la chapelle de Mornex, le long de la RD15 et des « Villas Initiales ». Le coût global est d'environ 10 000 €, à affiner.

L'équipement étant situé en partie sur le domaine public départemental, une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Par ailleurs, le promoteur qui a réalisé les travaux de l'opération immobilière au droit de cette emprise publique s'est engagé à hauteur de 35 % du montant des travaux.

M. le Maire, invite l'assemblée à :

- solliciter une subvention auprès du CD74 ;
- l'autoriser à signer une convention de participation financière avec le promoteur.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention de participation financière avec le promoteur SCCV Les Villas Initiales.

2023/83 Échange de terrain entre la commune et des particuliers à Esserts-Salève

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des opérations de bornages contradictoires réalisées entre 2011 et 2013 avaient révélé un empiètement de la propriété de particuliers sur le chemin rural des Fontenettes, et inversement, l'empiètement du chemin rural des Crevaz sur la propriété des mêmes intéressés.

Un projet d'échange avait été initié sous la précédente mandature, à la demande des particuliers, mais la procédure n'avait pas été menée à son terme.

Il s'agit de 34 m² à l'ouest de la propriété de M. Mme Delabre qui pourrait être cédée à la Commune pour conforter/régulariser l'emprise du chemin des Crevaz ; et de 34 m² pris sur le chemin rural des Fontenettes, au sud de la propriété de M. Mme Delabre, qui serait cédée par la Commune aux intéressés.

Conformément à la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS et aux différents codes auxquelles elle se rapporte, les services de la Préfecture et des Domaines ont été saisis et ont donné leur avis, et un dossier a été mis à la disposition du public pendant un mois. Aucune observation n'a été apportée au registre pendant cette période.

Les deux parties étant intéressées à l'affaire mais l'échange étant plus favorable aux requérants qui bénéficient de ce fait d'un terrain d'aisance à proximité de leur habitation, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cet échange, qui est envisagé sans soulte mais aux frais des particuliers, sachant que la valeur vénale du terrain d'aisance situé en zone urbaine du PLU est estimée à 80 €/m², soit 2720 €, et que la valeur vénale du terrain le long du chemin des Crevaz situé en zone agricole n'a pas été évaluée par les Domaines.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'échange de terrain susmentionné ;
- **DIT** que cet échange sera opéré aux frais exclusifs des demandeurs.

2023/84 Convention de pâturage entre la Commune et M. GAL Bernard

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les pâturages dont la commune est propriétaire sont exploités et entretenus par Monsieur GAL Bernard d'Arbusigny qui avait pris la suite de Mme DUPONT Odile en 2015 lorsqu'elle avait cessé son activité. Une convention avait alors été signée entre la commune, l'ONF et l'intéressé.

Il propose de renouveler cette convention dans les mêmes termes, sachant que les services de l'ONF restent en charge de la bonne application de celle-ci :

- même unité pastorale qui comprend des parcelles soumises au régime forestier (Petit Salève, Grande Gorge, Les Treize Arbres) et des parcelles qui ne le sont pas (Petit Salève, sous le Téléphérique) ;
- durée : 9 ans, soit du 01/01/2024 au 31/12/2032, la saison de pâturage étant du 1^{er} mars au 30 novembre ;
- location fixée à 283 €, soit le même montant qu'en 2015, la variation des prix du fermage n'ayant pas évolué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** les termes de la convention de pâturage à intervenir entre la commune et M. GAL Bernard, et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une proposition de contrat de maintenance du panneau lumineux est parvenue en mairie. L'installation étant récente faut-il s'engager ? Il est décidé de se renseigner auprès des autres collectivités pour avoir une idée de la maintenance à effectuer sur ce genre d'équipement.
- L'Etat recense les sites susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques solaires ; sont évoqués les sites de l'ancienne décharge et la toiture de la salle communale.
- Des remerciements ont été adressés aux élus et agents des services techniques par la commune de Reignier, suite à l'aide et à la solidarité apportée pour faire face aux inondations.
- Demande d'ajustement et de décalage des horaires de début et fin des cours de 5 à 10 minutes par les parents qui ont des enfants scolarisés sur les deux sites à Monnetier ; il est décidé de recourir à une concertation préalable.
- Le Syndicat Mixte du Salève et les communes adhérentes doivent se positionner par rapport à la volonté de la Région de gérer l'animation de Natura 2000. Une partie des aides seraient directement perçues par la Région et une participation des communes à hauteur de 16 000 € par an environ deviendrait nécessaire. Nous perdrons la maîtrise globale de la gestion des milieux alluviaux et des opérations d'intérêt et/ou qui ont trouvé leurs publics (Nuit des Etoiles, conférences, pédagogie sur l'extinction lumineuse,...). Les communes sont actuellement consultées ; Le Maire expose une meilleure lisibilité pour le territoire avec une gestion de proximité de Natura 2000.
- Intervention aux écoles : regard eaux pluviales bouché et téléphonie ; un listing des travaux est à établir en amont de chaque période de vacances ; les urgences sont traitées en bureau Maire-Adjoint.

* * * * *

La séance est levée à 20h18